

Règlement de l'Aquathlon de la Picardie Verte Piscine Océane.

❖ Présentation :

Un aquathlon est une épreuve combinée où les participants enchaînent la natation puis la course à pied. L'aquathlon de la Picardie Verte organisé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) a lieu le samedi 7 Septembre 2024 à la piscine de Grandvilliers pour la natation et autour de celle-ci pour la partie course à pied (3e stade).

❖ Programme et tarifs :

COURSE	DISTANCE		DÉPART	RETRAIT DES DOSSARDS *	TARIFS
	Natation	Course à pied			
(40 inscrits max/course)					
Jeunes 6-8 ans	50 m	500 m	17h00	A partir de 16h00 jusqu'à 15 min du départ	2,00 €
Jeunes 9-11 ans	100 m	700 m	17h15	A partir de 16h00 jusqu'à 15 min du départ	2,00 €
Jeunes 12-15 ans	200 m	1000 m	17h30	A partir de 16h00 jusqu'à 15 min du départ	2,00 €
Sport adapté 16 ans et +	50 m	1000 m	17h45	A partir de 16h00 jusqu'à 15 min du départ	2,00€
Adultes 16 ans et +	200 m	2000 m	18h00	A partir de 16h00 jusqu'à 15 min du départ	4,00 €

★ Pour une bonne organisation de l'évènement, il est demandé aux participants de respecter les horaires de retrait des dossards.

❖ Inscription :

Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont à retourner avec leurs règlements **avant le 22 Août 2024** à la piscine Océane, 1 Allée Maurice-Gore 60210 Grandvilliers.

❖ Certificat médical :

Toute personne non licenciée à la Fédération Française de Triathlon doit se munir d'un certificat médical avec la mention : "**non-contre-indication à la pratique de l'aquathlon en compétition**" ou "**non contre indication à la pratique de tout sport en compétition**".

Aucune participation à une épreuve ne sera possible si le certificat médical n'est pas fourni à l'organisateur avant celle-ci.

Aucun remboursement ne sera possible si le certificat médical n'est pas fourni à l'organisateur ainsi qu'en cas de désistement du pratiquant ou annulation de l'épreuve par l'organisateur.

❖ **Course** :

“L'Aquathlon de la Picardie Verte” se déroule pour la partie natation à la piscine Océane. Il est obligatoire de porter un maillot de bain et/ou une trifonction. Pour la natation, tout matériel supplémentaire est interdit hormis les lunettes de natation. Les combinaisons néoprènes sont interdites. Pour les épreuves des “6-8 ans”, les “sports adaptés”, le matériel d'aide à la flottaison est autorisé lorsque le niveau de natation est faible.

Pour ne pas gêner les sportifs dans leur épreuve, l'aire de transition (zone de préparation à la course à pied) n'est accessible qu'aux concurrents. Durant sa transition, le sportif ne doit pas être aidé. En sortant de la zone de transition, chaque participant doit avoir son dossard attaché avant la ligne de fin de transition (marquage au sol fluorescent). Celui-ci ne peut pas être attaché en courant.

Pour les relais “Sport Adapté”, le coureur doit attendre le nageur dans l'aire de transition. Le relais est pris en tapant dans la main de son partenaire.

Durant la course à pied, les sportifs doivent garder leurs dossards visibles devant attachés par trois points de fixation avec la ceinture porte dossard ou 3 épingle à nourrice sur le tee-shirt.

Le parcours de course à pied est balisé et fléché. Des bénévoles et signaleurs sont présents sur le parcours.

Les participants s'engagent à être fair-play les uns envers les autres.

Un briefing est effectué avant le début de chaque catégorie de course afin de rappeler les consignes de pratique et de sécurité.

La partie course à pied se déroulant dans un milieu naturel, merci de respecter l'environnement et de ne pas jeter vos déchets en dehors des poubelles prévues à cet usage. Dans un but écologique, les gobelets réutilisables (“écocup”) doivent être obligatoirement restitués à la table de ravitaillement.

Un ravitaillement est prévu pour les participants après avoir passé la ligne d'arrivée.

❖ **Responsabilité** :

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte de matériel ou de défaillance physique avant, pendant et après l'épreuve.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Les concurrents doivent s'assurer d'être en possession d'une assurance responsabilité civile.

Les enfants participant à la manifestation sont sous la responsabilité des parents durant toute l'organisation.

❖ **Droit à l'image** :

En s'inscrivant à "l'Aquathlon de la Picardie Verte", chaque participant ou son responsable légal cède son droit à l'image à l'organisation et l'autorise à publier des photos sur les moyens de communications (magazine et réseaux sociaux) de la CCPV où il apparaît.

Si toutefois vous ne souhaitez pas être visible sur ces moyens de communications, merci de le notifier sur le bulletin d'inscription à l'accueil de la piscine Océane.

❖ **Récompenses** :

Seront récompensés les trois premiers de chaque sexe pour chaque catégorie d'épreuve.

Pour les relais « sport adapté », les trois premiers duos au scratch seront récompensés.

L'organisateur se garde le droit de modifier la façon de récompenser en fonction du nombre de participants et des dotations des sponsors de l'événement.

❖ **Check-list (pour le jour de l'épreuve)** :

- Certificat médical ou la licence FFTRI (si pas encore fourni).
- Pièce d'identité
- 3 épingles à nourrice ou ceinture porte dossard
- Maillot de bain ou trifonction, lunettes, baskets, short, tee-shirt et casquette
- Vêtements de rechange

